



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES APPAREILS DE LEVAGE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la vérification périodique d'appareils ou accessoires de levage de la Ville de Pont Audemer,

Le Maire

DÉCIDE d'engager un contrat de vérification des équipements de levage avec Bureau Véritas pour les appareils suivants :

Nom Site	Levage	Quantitatif	CMU	Périodicité	Prix périodique (par visite)
Mairie Centre Technique Municipal	Camion bras de benne 3,5T espaces verts	1		semestrielle	50€
	Camion midlum Renault bras de benne BC 497 QZ	1		semestrielle	50€
	Pont élévateur	2		annuelle	100€
	Table élévatrice	1		annuelle	50€
	Cric de fosse	1	10T	annuelle	25€
	Cric rouleur VL	2		annuelle	50€
	Cric pneumatique PL	1		annuelle	26€
	Palan	1		annuelle	50€
	Chèvre d'atelier	1		annuelle	26€
	Crics bouteilles	3	10T	annuelle	78€
	Échafaudage de 8m (1 visite/an demande client échafaudage monté avant vérif)	2		annuelle	200€
Théâtre l'Eclat	Nacelle situé au Théâtre	1		semestrielle	78€

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le 29/04/2025

ID : 027-200077329-20250414-DEC_0080_2025-AU



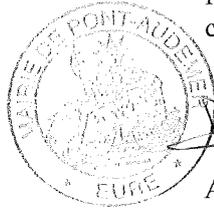
l'éclat

Cette proposition commerciale est valable 3 mois à compter du 19 mars 2025. Elle formera contrat lors de son acceptation. Elle s'achève à la remise du livrable.

Le tarif global des prestations s'élève à : 991€ HT ; TVA 198,20€ soit un total de 1 189,20€ TTC

Fait à Pont-Audemer, le 14 avril 2025

Pour le Maire et par délégation, le 8ème Adjoint, en charge de la prévention et des sécurités



Alexis DARMOIS